

Vivre la **laïcité** dans les **quartiers** populaires

La laïcité dans les quartiers populaires se vit de façon diverse. Pour en témoigner, la dernière table ronde de l'université d'automne de la LDH a réuni quatre personnes aux profils et lieux de vie distincts. Leurs expériences mettent en lumière des enjeux spécifiques liés à la laïcité, qui varient selon les réalités locales.

Joëlle BORDET, coresponsable du groupe de travail LDH « Laïcité » ⁽¹⁾

La sixième table ronde de la dernière université d'automne de la LDH s'est inscrite dans la continuité d'une démarche collective entreprise par son groupe de travail « Laïcité ». Nous avons choisi dans ce groupe, en particulier avec son coresponsable Daniel Boitier, de nous rendre sur des sites de quartiers populaires urbains, représentatifs des enjeux sociaux en France, et où se croisent des populations à la fois postcoloniales et postouvrières. Les sites choisis prêts à nous accueillir visaient tous à mettre en place une laïcité ouverte, garante de la liberté de conscience ⁽²⁾. Notre projet était d'étudier comment, dans des villes avec des collectifs ouverts à cette approche, se met à l'œuvre la laïcité, comment font les responsables locaux pour maintenir au quotidien cette dimension de liberté, en particulier la liberté de conscience, entre autres pour répondre à des enjeux dans les cantines scolaires, ou dans le dialogue avec les religions, dont l'islam ; il s'agissait d'identifier les repères éthiques des animateurs, entre leur engagement dans la vie de la mosquée et leur travail auprès des jeunes, et d'examiner la manière dont les responsables religieux vivent l'usage de la laïcité, comment ils en parlent et mettent en œuvre ce principe avec les croyants musulmans. Ainsi, préalablement à cette table ronde, nous nous sommes rendus à Gennevilliers, à Strasbourg et à Roubaix. Toutes ces villes ont une histoire singulière dans leur rapport entre la présence instituée, religieuse, et la République. Tout en prenant nécessairement en compte les évolutions nationales du principe politique de laïcité, nous avons souhaité connaître, dans chaque contexte singulier, les modalités de sa mise en œuvre, et les enjeux qu'il sert.

Pour refléter notre démarche et la poursuivre collectivement au sein de l'université d'automne, nous avons invité quatre personnes au rôle et à la place très différente dans la Cité, dans des contextes eux-mêmes très divers (liés à chacune des trois villes en question – auxquelles il faut ajouter celle d'Aubervilliers). Et en référence à une approche associant les enjeux juridiques du droit et les enjeux de société et d'exercice de la laïcité, nous avons retenu des points forts dans chaque intervention, qu'il est important ici de restituer.

Définir des repères éthiques partagés

Nous avons tout d'abord entendu Patrice Leclerc, maire de Gennevilliers, une ville populaire dans un département riche de la région parisienne, touchée de plein fouet par la désindustrialisation. Gennevilliers a une histoire politique dans la dynamique communiste depuis de nombreuses années, même si cette municipalité peut avoir des approches différentes de celles de la direction nationale du parti. Depuis l'arrivée des premiers travailleurs migrants, les élus et militants de cette ville ont soutenu les luttes d'indépendance, en particulier celles menées pendant la guerre d'Algérie, et ont tissé des liens forts avec la communauté musulmane mais aussi les catholiques engagés sur le plan social, comme les prêtres ouvriers.

Lors de son intervention, Patrice Leclerc a soulevé le fait que nombre de positions prises par rapport à l'islam relèvent d'un déplacement politique des enjeux liés à la question coloniale et aux dominations sociales. D'où l'importance selon lui du projet politique, qu'il faut donc élaborer. Dans cette perspective il a évoqué un essai, écrit par lui, intitulé *Inventons un nouvel art de vivre populaire*. Car selon lui il existe dans sa ville des valeurs communes de solidarité, on le voit avec le travail d'aide alimentaire organisé par la municipalité, appuyé par quatre-cents bénévoles.

(1) Joëlle Bordet a animé la sixième table ronde « La laïcité dans les quartiers populaires » de l'université d'automne de la LDH (29 et 30 novembre 2025).

(2) De fait, ce serait un autre travail que de se rendre sur des sites hostiles à cette approche d'ouverture, mais où la LDH la défend.

« Patrice Leclerc, maire de Gennevilliers, a souligné que la question du croisement entre le projet politique et les religions suppose un travail quotidien, et que la loi de 1905 sur la laïcité en tant que principe politique constitue un espace de travail garant du respect de la liberté de conscience. »

DOSSIER

Défendre une laïcité de liberté

« Le sociologue Julien Talpin a montré le décalage, à Roubaix, entre la dynamique relativement apaisée par rapport à l'exercice des cultes, très présents dans la ville, et les positions de l'Etat, qui montre la ville comme menacée par le "grand remplacement". »

Il ne s'agit pas de nier, a-t-il dit, qu'une partie importante des Gennevillois sont musulmans, et qu'ils revendiquent une expression dans l'espace public. Ainsi, au moment de l'aïd, quinze-mille personnes se retrouvent pour prier, et la municipalité ouvre aux croyants les terrains de rugby. En tant que maire il procède à des accommodements en fonction des réalités pour faciliter des relations sereines, tout en définissant des repères éthiques partagés, en particulier dans le champ de l'éducation. Il a souligné lors de cette table ronde que cette question du croisement entre le projet politique et les religions suppose un travail quotidien, et que la loi de 1905 sur la laïcité en tant que principe politique constitue un espace de travail garant du respect de la liberté de conscience. Il est important, d'après l'édile, d'analyser les évolutions, en particulier depuis la loi de 2004 qui vise prioritairement l'islam et contribue à discriminer les musulmans et à les soupçonner de violences. Dans ce contexte, les accommodements à mettre en place sont plus difficiles, et en tension avec les positions nationales.

Créer des ponts entre les valeurs

Saliou Faye, autre intervenant de cette table ronde, est quant à lui imam de la mosquée de la Meinau, à Strasbourg, en terre de concordat. Ce quartier, frappé par le chômage et la pauvreté, accueille des populations de plus de quatre-vingts nationalités, mais avec une forte présence de personnes d'origine marocaine. Dans ce contexte, un travail collectif associant les éducateurs, les animateurs du centre social, les représentants des différents cultes s'est développé, et ce depuis de nombreuses années, en accord avec la municipalité.

L'imam s'est présenté au public de l'université d'automne comme afro-arabo-européen, de par son parcours de vie. Il a exprimé son intérêt pour la découverte de l'éducation populaire – lui-même a fait des formations d'animateurs. Imam au sens traditionnel – tourné vers les croyants –, il s'intéresse aussi beaucoup à la jeunesse et, dans cette perspective, il établit des ponts entre la culture, les valeurs de l'islam et celles de la République. C'est dans ce but qu'il a créé l'association culturelle Eveil Meinau, en lien avec la mosquée et de nombreuses coopérations avec les éducateurs, les animateurs et les différents représentants des cultes présents dans le quartier. Un « Jardin de la rencontre » a vu le jour, jardin commun où tous les signes religieux sont présents, ainsi qu'une fête annuelle intitulée la « Fête des peuples ». S. Faye a indiqué qu'au moment du départ de jeunes en Syrie, un collectif d'une centaine d'habitants a été constitué pour aider les adultes et les jeunes à dialoguer sur ce sujet. L'imam a insisté, lors de son intervention, sur les valeurs communes entre l'islam et la République, et a dit y travailler avec les jeunes. Par le dialogue – en référence à la culture coranique –, il interroge les jeunes



La dernière table ronde de l'université d'automne sur la laïcité a eu pour objectif de montrer la diversité des réalités vécues en croisant les expériences des quatre personnes qui y étaient invitées : Joëlle Bordet (au centre) est ici entourée de Saliou Faye et Wajdi Limam (à droite), et de Julien Talpin et Patrice Leclerc (à gauche).

sur leur approche littérale de leur lecture du Coran. S. Faye nous a également informés que depuis la loi sur le séparatisme, il a mis en sommeil Eveil Meinau mais a créé une « Mosquée de la fraternité », en référence à ces valeurs communes, avec une salle cultuelle et une salle culturelle.

Prendre garde à un Etat qui attise les tensions

Julien Talpin est sociologue au CNRS et a mené un travail très approfondi sur les dynamiques sociales, politiques, et les rapports entre religions et citoyenneté à Roubaix, ainsi que sur le rôle de la laïcité dans ce contexte. Lors de notre visite, nous avons pu nous rendre compte à quel point cette ville limitrophe de Lille et de la Belgique, au grand passé ouvrier, tient, depuis le Moyen Age, un rôle central sur le plan religieux. De nombreux cultes sont présents à Roubaix comme l'islam, avec sept mosquées, mais il y a aussi une église orthodoxe, un temple, une pagode... Autant de lieux qui montrent la diversité des populations et des croyances (Julien



« Il est difficile d'après Wajdi Limam, responsable à l'Arif à Aubervilliers, de créer des repères tangibles pour les jeunes apprenants en travail social, car la lecture du principe de laïcité dans la société est instable, elle varie d'une année à l'autre. Que met-on vraiment derrière la loi de 1905 ? »

Talpin a montré dans ses travaux comment la municipalité, auparavant à gauche, a créé les conditions d'une coopération). Intervenant lors de l'université d'automne en référence à ces travaux, le sociologue a montré le décalage à Roubaix entre la dynamique relativement apaisée par rapport à l'exercice des cultes, très présents dans la ville, et les positions de l'Etat; comment l'Etat, en alliance avec les médias, a montré Roubaix comme une ville menacée par le « *grand remplacement* ». J. Talpin a témoigné lors de cette table ronde de ces décalages dangereux. Selon lui il ne s'agit pas de nier le renforcement de la religiosité, en particulier chez les jeunes, de façon parfois conservatrice. Pour autant, les croyants de cette ville tiennent à la loi sur la laïcité, dans sa version initiale. Le schéma directeur concernant les lieux de culte, défini en 2001 par la municipalité de gauche, n'a pas été remis en cause par la municipalité de droite, car il contribue à l'apaisement de la ville sur ces questions et au dialogue entre la municipalité comme instance politique et les religions présentes dans la ville.

Julien Talpin a conclu son propos sur la façon dont l'Etat met de « *l'huile sur le feu* », contribuant ainsi, en particulier chez les jeunes, à une recherche de religiosité et parfois au conservatisme, et à la fragilisation des acteurs dans leur coopération. Il a invité à remettre en cause la « *néolaïcité* », et à réaffirmer les principes de la loi de 1905 dans la version initiale de celle-ci.

La laïcité, un principe qui peut être instable

Wajdi Limam – dernier participant à cette table ronde – est responsable des études à l'Association régionale d'Ile-de-France Ceméa (Ceméa-Arif), située à Aubervilliers. Il était précédemment responsable de la politique de la Ville à Garges-lès-Gonesse. En tant que responsable des études dans ce centre de formation de travailleurs sociaux, W. Limam a partagé lors de cette université d'automne ses craintes face au risque actuel de ségrégation culturelle, voire d'ethnisation. Il a expliqué que l'école des Ceméa fait partie des écoles qui accueillent davantage de jeunes professionnels venant de la banlieue, porteurs d'une histoire postcoloniale et postouvrière. Il a montré les risques de l'entre-soi et la difficulté à mettre au travail le principe politique de la laïcité, compte tenu de cette évolution. Il est difficile d'après lui de créer des repères tangibles pour ces jeunes apprenants, car la lecture du principe de laïcité dans la société est instable, elle varie d'une année à l'autre. Que met-on vraiment derrière la loi de 1905 ? Il a souligné qu'il avait été parfois confronté à des situations difficiles sur le port du voile et lors de stages, mais aussi par rapport à des pratiques religieuses au sein de l'établissement. Pour W. Limam il est important que le travail sur ces sujets ne soit pas seulement mené par les professionnels et les étudiants de l'école de formation, mais qu'il soit fait aussi en lien avec des associations comme la LDH.

Le débat a été riche avec le public de l'université d'automne, à l'issue de ces interventions. Plusieurs personnes ont souligné l'intérêt de la diversité des intervenants et compris ce que signifie ce principe politique de laïcité dans la vie quotidienne des institutions, des territoires et des habitants.

En guise de conclusion nous partagerons un extrait des propos de Jean-Pierre Dubois, président d'honneur de la LDH, qui est intervenu lors de la deuxième table ronde, « La LDH et la laïcité ». Des paroles qui font sens par rapport aux enjeux qui traversent les débats sur la laïcité dans les quartiers populaires. Car la question est bien celle d'engager « *la construction d'un espace commun qui transcende les différences tout en assumant la diversité [...] des cultures et des choix individuels, dans l'égalité des droits. [...] Avec, dans « les principes émancipateurs du contrat social laïque, le respect des droits de toutes et tous, l'égalité liberté de conscience et d'expression, et la nécessité d'en finir avec les discriminations et les préjugés* ». ●